

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

Membres

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 octobre 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE205072002

Accorder un contrat à L.A. Hébert Itée pour la construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm sur le boulevard de Pierrefonds, entre la rue de Riva-Bella et la rue Sainte-Anne, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Dépense totale de 17 955 503,80 \$ (contrat: 15 216 528,64 \$ + contingences : 1 825 983,44 \$ + incidences : 912 991,72 \$), taxes incluses. Appel d'offres public no 10321 - (9 soumissionnaires).

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE205072002

Accorder un contrat à L.A. Hébert Itée pour la construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm sur le boulevard de Pierrefonds, entre la rue de Riva-Bella et la rue Sainte-Anne, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Dépense totale de 17 955 503,80 \$ (contrat: 15 216 528,64 \$ + contingences : 1 825 983,44 \$ + incidences : 912 991,72 \$), taxes incluses. Appel d'offres public no 10321 - (9 soumissionnaires).

À sa séance du 23 septembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M \$*

Le 7 octobre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et répondre à toutes les questions des commissaires concernant ce contrat d'envergure pour la construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm sur le boulevard de Pierrefonds, entre la rue de Riva-Bella et la rue Sainte-Anne, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Le Service a d'abord expliqué que deux reports de date ont été effectués en raison de la complexité et de l'envergure du projet. Aussi, six addendas ont été requis pour répondre aux questions des entreprises auxquelles le Service a répondu au fur et à mesure. Puis, parmi les 18 entreprises s'étant procuré les documents d'appel d'offres, trois ont déposé une soumission. L'analyse des soumissions reçues montre un écart favorable de 10.43% entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation, pour une somme avoisinant les 2 M\$. Le Service est d'avis que le coût des matériaux a été surestimé à l'estimation de contrôle. Enfin, il est précisé que la demande au ministère de l'Environnement est une procédure standard visant à assurer le suivi des installations selon l'article 32 de la *Loi sur l'environnement* et que des pénalités sont prévues au contrat selon les clauses

standards des cahiers de la Ville. En conclusion, le Service recommande l'octroi au PBSC.

Au terme de son examen, la Commission a statué sur la conformité de ce dossier tout en notant l'obtention d'un prix avantageux pour l'Agglomération et en saluant le développement mis en application dans ce projet avec ce premier appel d'offres pour le polyester renforcé, tel qu'autorisé par le Bureau de la normalisation du Québec.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M \$*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE205072002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.